

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis (sauf point 16), M. Josselin Aubry (sauf point 11), Mme Rachida Sadane (sauf point 11), M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, - adjoint.es, Mme Claire Lefèvre, Mme Isabelle Dutronc (sauf point 19), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (sauf points 21 et 22), M. Antoine Madelin, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon (sauf points 17 et 18), M. Stéphane Lamart (jusqu'au point 16) et M. Christophe Carlier (sauf point 11), – conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Mamadou Dramé représenté par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
Mme Émilie Legros représentée par Mme la Maire
M. Philippe Lecomte représenté par M. Christian Caristan
Mme Cécilia Vala représentée par Mme Rachida Sadane (sauf point 11)
M. Benoît Legoeuc représenté par Mme Annette Perthuis (sauf point 16)
M. Kaddour Métir représenté par Mme Isabelle Dutronc (sauf point 19)
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser
M. Frédéric Besnier représenté par Mme Claire Lefèvre
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par Mme Marie Leclerc-Bruant
M. Julien Baillergeau représenté par Mme Estelle Leyssenne
M. Stéphane Lamart représenté par M. Michel Souillac (à partir du point 17)
Mme Johana Greco représentée par M. Josselin Aubry (sauf points 11 et 12)

Étaient absent.es :

Mme Annette Perthuis (point 15)
M. Josselin Aubry (points 11 et 12)
Mme Cécilia Vala (point 11)
Mme Isabelle Dutronc (point 19)
M. Benoît Legoeuc (point 16)
M. Kaddour Métir (point 19)
Mme Rachida Sadane (point 11)
Mme Elsa Solvignon
Mme Muriel Éthève (points 21 et 22)
M. Philippe Vafiadès
Mme Jessie Claude
M. Cyril Gallon (points 17 et 18)
M. Christophe Carlier (point 11)
Mme Johana Greco (points 11 et 12)

Monsieur Christophe Carlier est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Avant l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Carlier souhaite savoir pourquoi deux points qui ont été examinés en commission « Ressources » ont été retirés de l'ordre du jour du Conseil municipal (convention de gestion des collections de l'Ecomusée et groupement de commandes avec le CCAS pour les prestations de traiteur).

Madame Perthuis répond que, pour la convention de gestion des collections de l'Ecomusée, la Ville est en attente d'éléments relatifs à la valorisation de ces collections.

Madame la Maire répond que, pour les prestations de traiteur, il s'est finalement avéré qu'il n'y avait pas de réelle utilité pour le CCAS.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Monsieur Madelin souhaite que la rédaction de son intervention en page 14 puisse être modifiée afin que la cohérence de son propos soit rétablie.

Madame la Maire répond que les termes exacts seront repris.

Monsieur Domps indique avoir voté contre le PCAET mais qu'il ne retrouve pas son nom dans les votes.

Par ailleurs, son intervention sur le vœu portait sur l'envoi au Ministère de l'enseignement et de l'enseignement supérieur, et non au Ministère de la Santé, lequel en était déjà destinataire.

Monsieur Guillotin revient sur son intervention lors du point 11, portant sur l'implantation d'un data center, lors de laquelle il a noté l'évolution de la position de la majorité municipale, qui est passée de réservée à très réservée. Par ailleurs, l'avis défavorable qu'il a émis était non pas le sien propre mais celui du groupe La France Insoumise. Enfin, cette position défavorable s'expliquait par un risque pour la population.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025.

2- Attribution d'une subvention exceptionnelle

Madame la Maire fait la déclaration suivante :

« Le 9 octobre 2025, en Égypte, a été signée la conclusion d'une première phase d'un très fragile accord de cessez-le-feu à Gaza. Quelles qu'aient été les conditions de sa signature, c'est un soulagement immense, partagé par beaucoup d'entre nous, après tant d'horreurs. Soulagement pour les victimes des attentats terroristes du Hamas et pour leur famille, et pour les otages, pour tous ceux qui espèrent enfin pouvoir rapatrier les dépouilles de leurs proches. Mais aussi pour la population palestinienne qui subit depuis deux ans des exactions d'une ampleur inqualifiable.

Les experts de la commission d'enquête internationale de l'ONU sur le territoire palestinien occupé ont d'ailleurs employé le mot de génocide pour qualifier la situation. Le nord de Gaza a été littéralement réduit en cendres, les pertes civiles sont massives, les femmes et les enfants représentent une part extrêmement importante des victimes et l'aide humanitaire reste bloquée par le gouvernement d'extrême droite de Monsieur Netanyahu.

Dans ce contexte, je veux redire combien nous nous félicitons au sein de la majorité municipale de la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par la France. C'est un acte fort, attendu, qui replace au cœur du débat le droit international, la dignité humaine et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cette reconnaissance, comme le cessez-le-feu, ne sont qu'un premier pas, un pas fragile, incertain sur le long chemin de la paix, et nous devons garder lucidité et prudence. Rien ne garantit, hélas, que les acteurs d'aujourd'hui signataires aient réellement à cœur les intérêts des populations israéliennes et palestiniennes. D'un côté, les éléments les plus extrémistes du gouvernement israélien continueront sans doute à pousser à la violence, de l'autre le Hamas semble déjà avoir engagé une répression intérieure dans les territoires palestiniens.

Mais, malgré tout, nous devons choisir l'espérance et l'action. C'est pourquoi, comme nous l'avions fait pour l'Ukraine, la Ville de Fresnes souhaite apporter un soutien financier à l'effort humanitaire à destination de la bande de Gaza en attribuant une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Internationale à hauteur de 5 000 €.

Ce geste, modeste, est un acte de solidarité, de fraternité et de fidélité à nos valeurs, celle d'une humanité partagée qui ne se résigne pas face à la guerre. »

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Madame Éthève regrette que l'intervention de Madame la Maire ne corresponde pas à la note de synthèse qui a été envoyée. Si elle fait part de son désaccord sur certains points, en particulier l'utilisation du mot génocide, elle indique être en accord avec le reste de l'intervention, cette guerre étant douloureuse pour tout le monde. Elle votera donc en faveur de cette subvention, et espère qu'elle sera effectivement utilisée pour le peuple palestinien et non pour des mouvements comme le Hamas.

Monsieur Domps regrette que la déclaration de Madame la Maire n'ait pas été envoyée aux élu.es.

Madame la Maire répond que sont envoyées les notes de synthèse et les délibérations et rappelle qu'elle dispose, tout comme l'ensemble des élu.es, du droit de s'exprimer.

Monsieur Domps estime que, dans ces conditions, le vote porte également sur cette déclaration.

Madame la Maire répond que la note de synthèse est très claire et qu'elle y a apporté son avis personnel et que sa déclaration ne figure pas dans la délibération, mais qu'il s'agit d'un texte introductif.

Monsieur Madelin précise qu'il aurait été possible de présenter d'abord la délibération telle qu'elle est écrite puis que, dans la discussion, une telle déclaration soit faite.

Monsieur Oberhauser rappelle qu'il est possible de donner une appréciation politique dans la présentation synthétique des éléments qui sont contenus dans la note de synthèse. Il demande quelle est la visée de ces différentes remarques.

Monsieur Domps répond qu'il s'agit d'une question de transparence.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au Comité international de la Croix-Rouge.

3- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion de la Commune de Fresnes et présentation du plan d'actions en résultant

Madame la Maire fait la déclaration suivante :

« Tout d'abord, j'aimerais profiter de ce rapport pour saluer l'action de la majorité municipale et le travail des services de la Ville de Fresnes au cours de ces 5 dernières années. Cinq années qui sont mis à l'épreuve : le COVID, la guerre en Ukraine, la flambée des prix de l'énergie, les coupes brutales dans les budgets de l'État, et, disons-le, les récriminations permanentes de certaines et certains ici présent.es.

Malgré tout cela, malgré les accusations fallacieuses et redondantes, nous avons tenu le cap pour Fresnes, pour demain. Nous avons fait le choix d'une gestion sérieuse, rigoureuse, au plus près des réalités de cette ville et c'est bien ce que confirme ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Alors même que nous traversons des crises sans précédent, nous avons collectivement amélioré les finances et la gestion de la Commune, non pas pour réduire l'action publique mais au contraire pour la protéger et lui donner les moyens de durer pour anticiper, pour investir là où c'est nécessaire. D'un côté, il y a l'urgence écologique et le vieillissement de nos équipements publics, nous rénovons, nous isolons, nous modernisons nos crèches, nos écoles, nos gymnases. De l'autre, la nécessité de ne pas alourdir la charge pour les Fresnoises et les Fresnois. Dans une Ville populaire et de classe moyenne comme la nôtre, où les propriétaires supportent déjà des charges croissantes, nous avons tenu bon, aucune augmentation des impôts locaux.

Ce que je retiens à travers ce mandat et ce rapport qui en dresse le bilan, c'est une fierté collective, la fierté d'avoir su, sans bruit ni fureur, tenir la barre dans la tempête, d'avoir protégé nos services publics, d'avoir amélioré les conditions de travail de nos agents, d'avoir soutenu les plus fragiles sans avoir renoncé à préparer l'avenir. Depuis 2020, nous avons ramené la capacité de désendettement de 7 à 3 ans, nous avons réduit notre encours de dette de 25%, la dette par habitant est passée de 987 € à 622 €. Et pourtant, nous aurons engagé 30 M € de dépenses d'équipements en 5 ans, dont les 2/3 depuis 2023 pour un plan d'investissements global 2020/2027 de 54 M €.

Cet assainissement financier, combiné à la relance des recrutements après la grande démission post-COVID, nous permet depuis 2023 de réaccélérer les investissements, notamment pour la transition écologique.

Cette dynamique déjà engagée se poursuivra jusqu'en 2028 et ce malgré la baisse continue des dotations décidées par la droite au Gouvernement, à la Région comme au Département, des décisions qui hypothèquent l'avenir et nous rapprochent chaque jour davantage de l'abîme climatique. Ici, à Fresnes, nous faisons le choix inverse, celui de l'action et de la responsabilité. C'est grâce à cela que nous pouvons financer la réhabilitation ambitieuse du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, nouvellement appelé Berty Albrecht, et là encore nous avons choisi de réhabiliter plutôt que reconstruire, parce que c'est plus écologique, parce que c'est plus économique et parce que c'est plus juste. »

Monsieur Carlier constate, à la lecture du rapport, que certaines réserves faites depuis plusieurs années sur le budget communal sont reprises par la Chambre régionale des comptes (CRC). Celle-ci pointe notamment, en page 37 du rapport, un sous-investissement chronique, puisqu'elle parle d'investissement durablement limité. Il ajoute que cette situation doit attirer collectivement l'attention de l'ensemble des élus puisque le rapport indique en page 8 que la population municipale augmente plus vite que la moyenne départementale, ce qui entraîne des besoins supplémentaires en matière de rénovation ou de construction d'équipements publics. Il rappelle que la période concernée porte sur les années 2019-2023.

Il ajoute que les crédits budgétaires inscrits et non réalisés sur la période s'élèvent à près de 10 M€ ce qui interroge sur la qualité de la prévision budgétaire annuelle pour les dépenses d'investissement. De même, la CRC précise que cela concerne plus particulièrement la transition écologique et l'aménagement urbain, soit deux sujets majeurs au regard des enjeux actuels de société. La CRC note également que les dépenses d'investissement par habitant.e sont significativement inférieures à la moyenne des communes de la même strate démographique, et ce de manière constante sur la période examinée et évoque à cet égard un « niveau relativement faible d'investissement ».

Il est donc logique que la Ville ait moins eu recours à l'emprunt, ce qui explique la baisse de l'encours de la dette, qui a diminué de 9,2 M€ entre 2019 et 2024. Mais, il note que la capacité d'autofinancement de la Ville n'a progressé que d'1 M€ depuis 2019, sachant que les niveaux d'épargne brute et d'épargne nette sont inférieurs à ceux de la moyenne des communes de la même strate démographique, ce qui appelle à la prudence, compte-tenu du montant des investissements prévus. Ainsi, la CRC conclut à un risque de fragilisation budgétaire dès 2027.

Monsieur Carlier souligne également deux autres points soulevés par la CRC. Tout d'abord, la question du délai global de paiement. Sur la période examinée, ce délai s'est amélioré, mais jusqu'en 2023 il était constamment supérieur au délai légal imposé à l'ordonnateur (soit 20 jours). Il reste supérieur à celui des communes de même taille. Il estime nécessaire d'axer l'effort sur cet indicateur de performance, car il est également important en termes de qualité de la signature de la Ville au regard de ses différents fournisseurs, un paiement plus rapide des entreprises étant un facteur d'accélération des opérations d'aménagement et de la bonne exécution budgétaire.

Il revient enfin sur les ressources humaines et sur la question de la fiabilisation des données d'effectifs budgétaires (pages 21 et 22 du rapport). La CRC a visiblement des difficultés à se retrouver dans les écarts entre les différents documents relatifs à chacun des années concernées, entre le rapport d'orientations budgétaires, le compte administratif et le rapport social unique, qui lui n'est pas soumis au Conseil municipal. Il en retient le nombre de postes budgétaires vacants qui est, depuis 2022, supérieur à 100, alors qu'il était inférieur à 10 jusqu'en 2021. Il estime que cette situation est atypique et ne peut s'expliquer uniquement par les difficultés de recrutement, rencontrées par l'ensemble des communes depuis le COVID.

Madame la Maire rappelle, concernant les dépenses d'investissement, le choix qui a été fait de réhabiliter et non de démolir et reconstruire. Ainsi pour la réhabilitation de deux gymnases, les dépenses ont été inférieures à ce qu'elles auraient été pour la reconstruction d'un seul gymnase. Par ailleurs, le centre technique municipal a fait l'objet de travaux d'isolation. Ainsi, la Ville a investi pour le développement durable. Elle rappelle également le lancement des travaux des vestiaires du stade Gaston Roussel. De même, avec le lancement de l'opération Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, la Ville va entrer dans une phase d'investissement intense, ce que permettra le désendettement effectué précédemment.

Concernant les postes vacants, il est procédé à un réajustement. Elle indique que, par exemple pour la police municipale, certains postes sont ouverts et ne sont pas pourvus.

Monsieur Domps revient sur les investissements et sur leur temporalité, car plusieurs opérations ont été reportées, ce qui explique le sous-investissement, indépendamment de leurs montants.

Madame la Maire explique que monter un projet prend du temps. Par exemple, pour Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, l'opération accuse un retard de 3 mois, si bien que si l'école provisoire sera montée pendant les vacances de la Toussaint, les élèves de l'école maternelle ne l'intégreront qu'en janvier 2026. De tels décalages sont inhérents à ces grands projets. Pour la reconstruction des vestiaires de Gaston Roussel, elle ajoute qu'un retard de 2 mois a été causé par un nouveau chantier de désamiantage mais que les travaux sont repartis.

Madame Leclerc-Bruant prend la parole au nom des élus écologistes et Fresnes à venir :

« Nous voulons saluer le travail précis de la Chambre régionale des comptes et nous félicitons de la qualité du travail de ces institutions qui apportent un travail très instructif sur la gestion de la Ville et contribuent constructivement à la transparence et à l'évaluation de notre service public. Nous prenons note des recommandations, saluons les résolutions prises par la Ville mais, néanmoins, ce rapport nous alerte sur quelques points assez peu présents dans vos restitutions et qu'il nous semble important de ne pas banaliser.

Nous en retiendrons 4.

Tout d'abord, la recommandation de contrôler le fonctionnement des régies comptables. Nous nous étonnons qu'au regard des tensions budgétaires, une attention plus précise ne soit pas mise sur le suivi des régies comptables comme le souligne la CRC. Également un suivi plus précis des effectifs et aussi un suivi et un décompte du volume d'indemnités horaires, notamment des heures supplémentaires, qui est basé sur un déclaratif. Enfin, les enjeux de réduction des délais de paiement, qui sont clé. Il nous semble indispensable de s'engager rapidement dans une meilleure mise en conformité, comme l'indiquent ces recommandations.

Notre deuxième point, et nous en avons parlé, c'est que nous notons aussi que la CRC indique un sous-investissement puisque c'est un tiers des budgets prévus qui n'ont pas été consommés sur la période. La Ville s'est donc désendettée, mais en réalité, c'est surtout parce que les investissements sortiront avec beaucoup de retard. Nous le déplorons, car c'est autant d'attente pour les Fresnois sur nombre de projets pourtant indispensables.

Nous saluons aussi, néanmoins, plusieurs points. Les achats de la Ville qui intègrent des clauses environnementales et sociale : on sait bien que la commande publique et plus particulièrement les villes sont un moteur de l'investissement au niveau territorial et que leur impact peut encore être décuplé si cette commande publique est particulièrement responsable, avec par exemple l'existence d'un certain nombre de clauses exigeantes sur ces plans. On peut penser aussi que, dans un contexte de tensions sur les ressources des associations et de l'économie sociale et solidaire, il y aurait un intérêt à développer les achats auprès de ces acteurs. Les conclusions de la CRC nous démontrent que cela est possible et vertueux et on souhaitait le pointer à l'occasion de ce mois de novembre qui, chaque année, fête l'économie sociale et solidaire.

On salue également les engagements de la Ville dans le domaine de la restauration scolaire et municipale, avec une part significative de produits bio. Tout cela est donc possible, ce n'est pas une utopie, c'est bien réaliste et c'est constructif.

Notre dernier point portera sur une dimension qui nous semble centrale. La CRC indique « un fonctionnement du conseil municipal à ajuster à la marge ». Nous concernant, ce n'est pas du tout quelque chose de marginal. Très concrètement, il rappelle le code général des collectivités territoriales qui prévoit une réunion du conseil municipal au moins une fois par trimestre et indique que celui-ci ne s'est pas réuni à ce rythme-là entre 2019 et 2023. Il donne concrètement des exemples et l'on voit que, depuis 2019, il manque au moins un conseil municipal par trimestre et par an. Clairement, pour nous, c'est un point qui est symptomatique d'une limitation de la vie démocratique locale car lorsque l'on a peu de conseils municipaux, on a forcément un conseil municipal plus chargé qui ne permet pas un débat aussi libre, construit et donc utile pour l'ensemble des groupes que l'on compose au sein de notre assemblée délibérante. Cet exemple est très explicite de ce qu'on a dénoncé publiquement depuis un an et qu'on dénonçait au sein de la majorité bien avant. Concrètement, ce soir, on a 26 points à l'ordre du jour de ce conseil municipal et, pour le public, j'indique que le dossier du conseil municipal comporte 764 pages, c'est donc très lourd à étudier et c'est donc autant de temps qui est limité pour les opportunités de débats. D'ailleurs, comme vous avez pu le voir dans le procès-verbal du précédent conseil municipal, en page 53, je déplorais que la parole au public, lors du conseil municipal de juin, ait été donnée à 1h07 du matin. J'espère que pour le conseil municipal de ce soir, ce ne sera pas le cas.

On pourrait aussi pointer quelques éléments, comme le plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les actions nécessaires de prévention des atteintes à la probité, l'adoption et surtout la sensibilisation des élus et des agents sur les chartes de déontologie. Beaucoup de ces points sont notamment portés par l'association ANTICOR, contre la corruption et pour l'éthique en politique. Tout cela nous semble absolument indispensable à affirmer, et affirmer que ces valeurs se trouvent au centre de tout projet politique.

Au regard de ces observations, nous, élus du groupe écologiste et Fresnes à venir, nous prenons acte de la présentation de ce rapport, mais au regard de ces écarts, de nos réserves, nous voterons contre cette délibération. »

Madame la Maire expose que des actions correctives ont déjà été engagées sur les régies comptables, à travers un travail de rationalisation de celles-ci, un process de formations continues pour l'ensemble des régisseurs auprès de la DGFIP, et une formation complémentaire sur les risques inhérents aux fonctions de gestionnaires des deniers publics a été réalisée le 9 octobre. De même, des contrôles aléatoires mais aussi réguliers sont en passe d'être mis en place avec toute la rigueur possible dès le prochain trimestre.

Sur la question du nombre de conseils municipaux, Madame la Maire précise que la remarque de la CRC porte sur le conseil municipal de rentrée après les congés d'été. Elle confirme que, pour les années 2020 et 2021, ces problématiques étaient liées au COVID et aux conséquences de la crise sanitaire. Pour les années suivantes, cette réunion décalée est celle du 3^{ème} trimestre (juillet – septembre) et est liée au process très long des commissions. Elle rappelle le vote du règlement intérieur du Conseil municipal, qui implique deux mois de préparation en amont de la séance. Pour la rentrée, le Conseil municipal a lieu en octobre, puisqu'il n'est pas possible de tenir le conseil en juillet, des tarifs devant être votés avant l'été, et il n'est pas possible de préparer un conseil au mois d'août. Ainsi le conseil de septembre a en fait lieu début octobre. Elle ajoute que c'est le cas dans beaucoup d'autres villes, car la problématique des congés d'été n'est pas spécifique à Fresnes. Elle ajoute que la moyenne du nombre de conseils municipaux par an est supérieure à un par trimestre.

Monsieur Oberhauser fait la déclaration suivante :

« La CRC a rendu un rapport qui est globalement positif. Elle confirme la solidité de notre gestion, la rigueur budgétaire, et la qualité des services rendus aux habitant.es. C'est une reconnaissance claire du travail mené à la fois par notre majorité et la qualité du travail de l'administration qui est à hautement souligner.

Il faut le dire aussi, la CRC ne replace pas assez son analyse dans le contexte, celui de la destruction de la fiscalité locale et de la baisse continue des dotations de l'État, contexte qui pèse sur toutes les communes et sur Fresnes en particulier, considérée comme bien dotée. Malgré cette pression financière, nous avons préservé nos services publics, continué à investir et à faire avancer la transition écologique. Ce rapport le démontre, Fresnes reste une commune bien gérée, ambitieuse et fidèle à ses valeurs de solidarité et de développement durable. Elle est en résistance aux sales coups des gouvernements Macron.

Face à l'opposition qui évoque un sous-investissement chronique, et autres critiques formulées par ailleurs, il faut être clair : la croissance démographique impose plus d'équipements et chaque euro doit être pérenne et responsable, vous nous le faites savoir suffisamment au long des conseils municipaux, faute de quoi notre autonomie financière est menacée. Les investissements reportés, c'est une gestion prudente, et qui est aussi liée au processus des opérations et le fait d'avoir engagé l'autorisation de programme et crédits de paiement permet d'être beaucoup moins sous les à-coups et, si on ne le fait pas, il faut mettre l'ensemble des investissements dès la première année de l'engagement de l'opération.

Oui, notre capacité d'autofinancement est faible, c'est la réalité budgétaire de toutes les villes soumises aux coupes et à l'érosion des dotations. Ce n'est pas un choix local.

Sur les ressources humaines, la CRC relève la fiabilisation nécessaire des données et le besoin de recrutement. La majorité y travaille, avec un travail de fond de l'administration, avec une masse salariale qui est maîtrisée et un absentéisme inférieur à la moyenne nationale, ce que vous n'avez pas dit.

Sur les délais de paiement et la gestion, la Commune progresse conformément aux attentes, sachant qu'il y a aussi des opérations de contrôle.

Ce rapport le prouve, Fresnes s'adapte, résiste et innove dans un contexte que ni l'opposition ni les gouvernements ne prennent avec sérieux. Parlons gestion sérieuse, et pas démagogie, et bien d'être avec un projet de ville qui se met en œuvre avec pugnacité et bien au service de notre population. »

Monsieur Um indique que ce rapport est sans surprise, et que les remarques qui viennent d'être faites ont été faites depuis le début de la mandature, qu'il s'agisse du sous-investissement, des postes vacants, des départs de cadres, ou des reports de dépenses. Il rappelle que le rapport n'a pas été écrit par l'opposition, et que le plus important est la mise en place d'actions pour tenir compte des préconisations, ce qui sera l'objet des débats à venir dans ces prochains mois.

Madame Sadane rappelle que, depuis 2020, de nombreuses communes ont dû augmenter leurs impôts, dont des communes limitrophes, mais que Fresnes a tenu une gestion saine sans augmentation d'impôts, agissant ainsi pour le pouvoir d'achat des familles fresnoises. Par ailleurs, les critiques formulées sont soit que la Ville dépense trop, soit qu'elle ne dépense pas suffisamment.

Monsieur Guillotin revient sur le fait que la CRC produit un travail de qualité, mais qu'elle ne prend en général pas en compte le contexte politique ni économique dans toute son ampleur.

Sur les investissements, il indique qu'il y a eu des événements imprévisibles, notamment le COVID ou l'explosion du prix des matières premières, pénalisantes sur les appels d'offres. De même, il n'était pas possible d'engager dès 2020 des projets structurants du mandat 2020-2026, tels que la réhabilitation du groupe scolaire ou la requalification des entrées de ville. Ces projets sont coûteux et prennent du temps à mettre en place et arrivent tous au même moment, en milieu et fin de mandat.

Concernant les délais de paiement, il rappelle que les entreprises livrent leurs prestations parfois avec retard, ainsi que cela a pu être constaté sur certains équipements. Ainsi, les services sont vigilants à ce que les prestations soient effectuées correctement et dans les délais prévus, ce qui fait l'objet de clauses spécifiques dans les marchés passés.

Monsieur Domps souhaite relever la « langue de bois » pratiquée, puisqu'à deux reprises il a été relevé la qualité du travail de la CRC tout en indiquant qu'elle ne prend pas en compte les difficultés de financement, ce qui revient à dire tout et son contraire.

Monsieur Oberhauser ajoute que, sur la question des délais de réalisation, il est nécessaire de prendre en compte, y compris en matière de méthode, le choix qui a été fait d'une forte participation citoyenne, qui prend beaucoup de temps.

Madame Éthève note l'autosatisfaction des réponses qui sont faites, et que les élu.es d'opposition assument leur rôle, en posant des questions, en faisant des propositions ou des corrections, en indiquant ce qui ne fonctionne pas mais aussi ce qui fonctionne, et fait remarquer qu'ils votent beaucoup de délibérations. Elle ajoute que les élu.es d'opposition sont eux aussi les élu.es des Fresnois.es, au même titre que ceux de la majorité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Par **20 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), - **6 voix contre** - Mme Claire Lefèvre, Mme Isabelle Dutronc, M. Kaddour Métir (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant – **et 6 abstentions**, M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon, M. Christophe Carlier, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France notifié le 1^{er} août 2025 relatif à la gestion de la commune de Fresnes pour les exercices 2019 et suivants et prend acte du plan d'action établi afin de tenir compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France.

4- Mise en place d'une procédure interne de recueil et de traitement des alertes éthiques – Rectificatif

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, Abrogé la délibération n° 2025-71 du 19 juin 2025 portant approbation de la mise en place d'une procédure interne de recueil et de traitement des alertes éthiques, désigné la Direction des affaires juridiques comme référent alerte éthique de la Ville de Fresnes et approuvé le projet de règlement de la procédure de recueil et de traitement des alertes éthiques, ci-annexé.

5- Budget - Décision modificative n° 1

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier revient sur la section d'investissement. Il observe d'abord qu'il est proposé d'abandonner 2M€ de crédits de paiement sur l'opération Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, sur un total de 3,6M€ inscrits au budget primitif 2026, soit presque 55%, et souhaite connaître les raisons justifiant cette décision. Par ailleurs, concernant les recettes d'investissement, il note que la recette de cession foncière de 2M€ prévue pour la vente du terrain d'assiette de la future résidence pour personnes âgées, située sur le sentier des Glaises, est annulée et, a priori, reportée au budget 2026. Ainsi, des reports de montants importants, en recettes et en dépenses, rendent difficiles la lisibilité des documents budgétaires.

Madame la Maire répond que, pour le projet Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, le report s'explique par le décalage de quelques mois, car les dépenses ne seront ainsi pas effectuées en 2025.

Ainsi, pour 2025, les dépenses porteront essentiellement sur des frais de la maîtrise d'œuvre, et le marché sur l'école provisoire vient juste d'être engagé. Par ailleurs, le marché de travaux passera en commission d'appel d'offres le 22 octobre prochain. Dans ces conditions, les crédits nécessaires pour 2025 sont de 1,6 M€, sur les 3,6 M€ inscrits initialement. Elle ajoute que le Conseil municipal doit aussi examiner une modification de l'autorisation de programme/ crédits de paiement pour cette opération, et que ces 2 M€ figureront en dépense pour 2026. Concernant la cession des terrains, elle indique que la cession devrait se faire début 2026.

Monsieur Domps évoque la question de la maison de retraite, au sujet de laquelle il estime la concertation insuffisante, précise n'avoir aucune idée sur les conditions de réalisation de ce projet, qu'il serait par ailleurs nécessaire de revoir.

Madame Leclerc-Bruant souhaite savoir pourquoi le budget du CCAS n'est pas totalement consommé. Elle indique avoir été contactée par des usagers du Foyer Émile Roux, lesquels n'ont plus accès qu'à une seule activité et souhaite avoir des éclairages sur ce point.

Monsieur Caristan répond qu'il y a beaucoup de demandes et qu'il a été fait le choix qu'un maximum de personnes puissent profiter de ces activités. Il précise que le nombre d'activités est identiques à celui de l'année précédente.

Concernant la reprise du solde positif du budget du CCAS, Madame la Maire précise qu'il s'agit d'une pratique ancienne. Elle ajoute qu'il y a également des dépenses supplémentaires importantes liées au fait que le Département ne rembourse plus la carte Imagin'R, ce qui est désormais pris intégralement en charge par le CCAS pour les collégiens, les lycéens et les étudiants.

Monsieur Domps estime que le CCAS ne réalise pas tous les projets qu'il pourrait. Il rappelle le projet commission familles, qui n'avance pas, ce qui montre un défaut de volonté dans le domaine social.

Madame la Maire conteste cette affirmation en rappelant l'exemple des cartes Imagin'R. Elle évoque également l'aide aux parents pour la garde d'enfants par des assistantes maternelles indépendantes. Elle précise que le solde positif n'est pas très important, ce qui permet également de disposer d'une marge de manœuvre, d'autant plus que les comptes ne peuvent pas être en négatif. Cela étant, cet excédent est faible en comparaison du budget du CCAS. Par ailleurs, le CCAS compense les reculs de financement des aides sociales des autres collectivités, comme le Département, parce que la baisse du nombre de places dans les crèches départementales induit que les parents vont plus vers les assistantes maternelles, et la Ville les aide à financer ces modes de garde.

Monsieur Domps demande pourquoi il y a excédent si l'on dépense plus d'argent.

Madame la Maire répond que le solde positif est de plus en plus faible. Elle ajoute que l'épicerie sociale a elle aussi besoin de plus de denrées et que, globalement, les dépenses sociales augmentent. De même, la politique sociale de la Ville ne se limite pas à l'action du CCAS. Ainsi, toute la politique sociale en faveur des enfants pour la restauration scolaire est supportée par le budget communal – les familles les moins favorisées payant le repas moins d'un euro.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **20 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), - **10 voix contre** - Mme Claire Lefèvre, Mme Isabelle Dutronc, M. Kaddour Métir (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier, - **et 2 abstentions**, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon, approuvé la décision modificative n° 2 :

Section d'investissement

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions	Vote
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	1 144 449,96	100 000,00	100 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	883 325,83		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 534 815,23	75 000,00	75 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 326 634,50	-2 100 000,00	- 2 100 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 838 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-		
020	DEPENSES IMPREVUES			
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 830,00	31 000,00	31 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	460 000,00		
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ	200 041,67		
	TOTAL	15 395 097,19	-1 894 000,00	-1 894 000,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget primitif + RC	Propositions	Propositions
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 889 140,20	722 000,00	722 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 000,00	-700 000,00	-700 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	680 000,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	4 078 106,99		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	3 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMO	2 000 000,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 052 850,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 532 000,00	84 000,00	84 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	460 000,00		
	TOTAL	15 395 097,19	-1 894 000,00	-1 894 000,00

Section de fonctionnement

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions	Propositions
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 939 800,00	8 400,00	8 400,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	28 721 800,00	0,00	0,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	290 000,00	8 000,00	8 000,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	11 205 900,00	-545 400,00	-545 400,00
66	CHARGES FINANCIERES	410 000,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 100,00	0,00	0,00
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 052 850,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 532 000,00	84 000,00	84 000,00
	TOTAL	54 180 450,00	-445 000,00	-445 000,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions	Propositions
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00	0,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV.	3 830 600,00	-30 000,00	-30 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	9 824 000,00	0,00	0,00
731	FISCALITE LOCALE	28 264 500,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 809 100,00	-473 000,00	-473 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	621 800,00	27 000,00	27 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	152,36	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES			
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 830,00	31 000,00	31 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	3 572 467,64	0,00	0,00
	TOTAL	54 180 450,00	-445 000,00	-445 000,00

6- Autorisation de programme et crédits de paiement - Réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux - Modification et actualisation de l'enveloppe

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier note que cette autorisation de programme passe pour la 3^{ème} fois devant le Conseil municipal depuis sa création en 2024. Il indique avoir demandé, en commission Ressources, un état actualisé des subventions déjà obtenues pour cette opération, afin que le Conseil municipal puisse se prononcer avec toutes les informations disponibles. Ainsi, l'ajustement proposé porte sur une baisse des subventions pour environ 1,1 M€, et sur une augmentation du recours à l'emprunt pour environ 1,45M€. Il souhaite dès lors rappeler les prévisions initiales, datant de moins de 18 mois. Pour les dépenses 2025, il était prévu, en mars 2024, 7M€, puis 3,6 M€, puis 1,6M€. Pour le recours à l'emprunt, il était prévu initialement 14 M€, puis 8 M€, puis 10 M€. Aussi, il émet une réserve sur la lisibilité des documents budgétaires pour le Conseil municipal.

Concernant les demandes de subventions accordées, Madame la Maire répond qu'elles s'élèvent à ce jour à 3,8 M€.

Par **28 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – **et 4 abstentions**, M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier, approuvé la modification de la répartition des crédits de paiement inscrits annuellement pour la réalisation de la réhabilitation durable du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs-Bouleaux, dont l'enveloppe est maintenue à 24 millions d'euros, acté de la modification de la répartition des moyens de financement de l'opération évalués à cette date :

N° opération	Libellé	Total AP TTC	Durée
100	Réhabilitation du Groupe Scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	24 000 000 €	5 ans

CP annuels	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Dépenses prévisionnelles	924 567 €	1 600 000 €	13 500 000 €	7 000 000 €	975 433 €	24 000 000 €

Recettes prévisionnelles	924 567 €	1 600 000 €	13 500 000 €	7 000 000 €	975 433 €	24 000 000 €
- <i>dont subventions</i>		980 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 520 000 €	7 000 000 €
- <i>dont emprunt</i>			8 000 000 €	2 000 000 €		10 000 000 €
- <i>dont fonds propres</i>	924 567 €	620 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	- 544 567 €	7 000 000 €

7- Budget - Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Domps demande si le pacte financier a été signé.

Madame la Maire répond qu'il a été adopté avant l'été.

Monsieur Domps souhaite avoir une information sur son contenu.

Madame la Maire répond que cela pourra faire l'objet d'une présentation en commission.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **Par 28 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoehec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – **et 4 abstentions**, M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier, approuvé le montant définitif 2024 de 6 593 073 € du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), se décomposant comme suit :

- Produit fiscal 2015 actualisé : 4 154 244 € ;
- Part DCPS (dotation de compensation part salaire) : 2 309 968 € ;
- Minoration au titre des restitutions de compétences (nuisances sonores) : - 614 € ;
- Abondement voirie : 44 131,20 € ;
- Participation des communes aux dépenses 2023 du PLUi : 19 616 €, dont 1 251 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
- Besoin de financement de la compétence plan local d'urbanisme : 39 763 € (33 899 € pour la part forfaitaire et 5 863 € pour la part au réel) ;
- Besoin de financement de la compétence développement économique : 25 965 € (25 965 € pour la part forfaitaire et 0 € pour la part au réel).

8- Exercice 2025 - Produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier note l'effort budgétaire mais rappelle que le montant des créances impayées, au regard du compte de gestion 2024, s'élevait à 900 000 €. Il regrette toutefois que la somme proposée par le comptable public, de 123 000 €, n'ait pas été prise en compte dans sa totalité, dans la mesure où il existe une provision budgétaire de 260 000 €, ce qui va à l'inverse des explications données les années précédentes sur ces questions, pour lesquelles il était indiqué que la Ville s'en tenait aux propositions faites par le comptable public.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **Par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoehec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – **et 1 voix contre**, M. Richard Domps, admis en non-valeur ces créances pour le montant total de 45 130,47 euros qui représentent des recouvrements dus par divers créancier.ères, répartis ainsi qu'il suit :

- Exercice 2008	35,02 €
- Exercice 2010	243,18 €
- Exercice 2011	51,75 €
- Exercice 2012	6 072,75 €
- Exercice 2013	661,04 €
- Exercice 2014	1 098,68 €

- Exercice 2015	1 391,95 €
- Exercice 2016	2 226,49 €
- Exercice 2017	4 818,40 €
- Exercice 2018	5 972,76 €
- Exercice 2019	15 911,17 €
- Exercice 2020	6 081,24 €
- Exercice 2021	541,88 €
- Exercice 2022	8,35 €
- Exercice 2023	15,81 €

9- Exercice 2025 - Restes à recouvrer - Créances éteintes

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé de mandater des créances de six redevables qui ne peuvent être recouvrées, relatives aux exercices 2015 à 2024, en raison de décisions juridiques extérieures définitives, qui s'élèvent à un montant total de 36 909,55 euros, répartis de la manière suivante :

- Exercice 2015	22,50 €
- Exercice 2016	79,40 €
- Exercice 2017	1 161,92 €
- Exercice 2018	1 093,05 €
- Exercice 2019	601,55 €
- Exercice 2020	1 929,31 €
- Exercice 2021	2 773,70 €
- Exercice 2022	390,16 €
- Exercice 2023	14 237,82 €
- Exercice 2024	14 620,14 €

10-Approbation de la vente d'un terrain situé 38-52 avenue Paul Vaillant-Couturier à Fresnes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Monsieur Gallon évoque la question des loyers commerciaux pratiqués notamment par ICADE, dans la zone d'activité de la Cerisaie, qu'il estime prohibitifs pour les commerçants souhaitant s'installer sur Fresnes. Ainsi, il demande s'il est possible d'inclure, dans les conditions de vente, une clause relative au montant des loyers.

Madame la Maire répond que l'acquéreur est ICADE Promotion, qui est différent de la société ICADE qui gère la Cerisaie. Cette question pourra être évoquée avec le gestionnaire.

Monsieur Guillotin confirme qu'ICADE est gestionnaire des locaux de la Cerisaie, entité distincte d'ICADE Promotion. Par ailleurs, il précise que pour environ 70 % des locaux d'activité de son projet du Moulin de Berny, ICADE a déjà identifié des porteurs de projet et qu'un effort serait fait sur les loyers, afin de ne pas pénaliser l'attractivité.

Monsieur Um revient sur le prix de cession, qui est supérieur au prix qui avait été envisagé pour le premier projet en 2018 et demande comment cette différence s'explique.

Il demande si c'est lié à l'évolution du marché ou à la consistance du projet. Par ailleurs, il évoque une pétition de riverains et demande si Madame la Maire a pu rencontrer les personnes qui l'ont initiée.

Monsieur Carlier indique que son groupe votera contre cette délibération, non pas sur le principe sur la démolition / reconstruction de ces bâtiments, car cette vente va lancer le projet immobilier d'ICADE qui va engendrer une densification, par la construction de 160 logements, hors résidence seniors. De même, la hauteur des bâtiments, 27 mètres, ce qui équivaut à R+8, est excessive. Il estime que cela aura un impact négatif sur le cadre de vie actuel, et rappelle à cet égard la pétition du quartier de la Peupleraie.

Monsieur Oberhauser fait la déclaration suivante :

« Dans le Val-de-Marne, certains ont l'art du grand écart. À Fresnes, certains dénoncent la bétonisation pendant qu'à L'Haÿ-les-Roses, Vincent Jeanbrun fait tomber des arbres centenaires, raser des squares et livrer son cœur de ville au béton et aux promoteurs. Et voilà que ce même Jeanbrun, devenu ministre du Logement, applaudit à Paris la loi de simplification du droit de l'urbanisme, qui fait sauter les verrous des PLU, raccourcit les recours et permet de construire plus vite, plus haut et trop souvent plus cher. Le tout en prônant la fin du logement social, en stigmatisant ses locataires et le plafonnement à 30% dans les communes, et laissant surtout, dans le cadre du Programme Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement aux villes populaires de se débrouiller avec les besoins de la plus grande part des habitantes et des habitants. À Fresnes, certains jurent qu'ils protègent la ville des grues, à Paris ils votent les lois qui les multiplient. Une drôle de vision de la cohérence : faire du béton un ennemi local et un ami d'État. »

Monsieur Domps revient sur la question de la densification, qui n'est pas une question de principe mais de la situation de Fresnes. Il rappelle que cette ville ne dispose pas de transports rapides, qu'aucun métro ne s'y arrête. Ainsi, il estime que la Ville n'est pas en mesure d'accueillir plus de population et il juge nécessaire de prévoir un moratoire sur la densification. Cette question est sans lien avec la politique nationale et qu'il est de la responsabilité des pouvoirs de faire en sorte qu'un métro puisse arriver à Fresnes.

Madame la Maire rappelle que le TVM passe à proximité immédiate du projet et que la station de RER Croix de Berny est également très proche.

Monsieur Oberhauser ajoute que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont fait le choix de ne pas suivre le taux d'obligation de logements fixé par l'État, soit 250 logements supplémentaires par an pour Fresnes, la densification imposée se faisant prioritairement sur les villes populaires. Il rappelle que la Ville a déjà formulé des propositions sur la question des transports dans le Plan des mobilités durables.

Monsieur Guillotin répond qu'il est également nécessaire de répondre à un besoin de logements fresnois. Il rappelle qu'il y a plus de 3 000 logements sur la Ville.

Madame Éthève regrette les références fréquentes à la Ville de L'Haÿ-les-Roses.

Monsieur Madelin observe que la Ville de Rungis a cessé la construction de logements et à la bétonisation. Ainsi, plusieurs projets ont été arrêtés, dont un devant se faire sur une plaine agricole. Par ailleurs, il note que sur les logements sociaux créés, seul un petit contingent reviendrait à la Ville, limitant ainsi la possibilité de reloger des Fresnois.

Madame la Maire répond qu'il est possible de travailler avec Action Logement ainsi qu'avec la Préfecture afin de prioriser les demandes de logements fresnoises sur les différents contingents.

Monsieur Domps rappelle le vote du PADD prévoyant une augmentation de la population de 10%. Il estime que ce n'est actuellement pas réalisable et qu'il est nécessaire de faire pression pour obtenir une ligne de métro. Il fait référence à la Ligne 4, qui aurait dû être prolongée sur Fresnes, et qui le sera plutôt sur Châtenay-Malabry.

Madame la Maire rappelle que le PLU a été dédensifié, que des centaines d'arbres ont été plantés, ainsi qu'un millier d'arbustes.

Monsieur Aubry souhaite clarifier la teneur des remarques sur l'opposition sur la bétonisation, qui lui semble être en réalité une opposition au logement social. Il demande comment il est possible de répondre à l'augmentation du besoin en logements et au défi environnemental posé à la Région, sans passer par l'étalement urbain. Il sera ainsi nécessaire de continuer à construire des logements, en recherchant notamment de la hauteur, en reconstruisant de la ville sur la ville. C'est notamment ce que prône la Fondation pour le logement des défavorisés. Il rappelle en parallèle les actions menées par la Ville pour l'amélioration du cadre de vie des habitants (désimperméabilisation, agrandissements de parcs).

Monsieur Domps répond avoir dit que ces constructions nouvelles lui semblent irréalisables sans transports nouveaux, sans quoi cela engendrera plus de circulation routière et plus de pollution.

Monsieur Aubry répond qu'en 2008, les élu.es du Val-de-Marne ont défendu une vision de la ligne 15 commune face à la Région et à l'État pour porter un projet d'intérêt général. Fresnes en a été partie prenante dès la création de l'association Orbival en 2007. Tous les élu.es se sont battus pour ce métro pour que son tracé corresponde à la meilleure rocade permettant de libérer les métros parisiens alors saturés. L'urgence était de relier les RER et les métros, afin de désencombrer les lignes radiales pour permettre les trajets de

banlieue à banlieue sans passer par Paris. Il rappelle le prolongement de la ligne 14, qui est un bienfait pour les Fresnois.

Ainsi, il a été nécessaire de se battre pour obtenir des rabattements de bus sur ces lignes-là, pour obtenir le 187 qui permettra d'aller à la station de la future ligne 15 à Cachan. Par ailleurs, il est nécessaire de continuer ce combat sur la ligne 4 et la ligne 5.

Madame Leclerc-Bruant revient sur la programmation et en particulier sur la question d'un parking en sous-sol, qui avait soulevé des débats, en raison de la présence du lit de la Bièvre. Elle demande dans ces conditions si ICADE s'est engagé sur la faisabilité technique, ou sur des éventuels coûts supplémentaires liés à ce parking, ainsi que sur la gestion de la Bièvre. Elle revient par ailleurs sur le précédent projet, qui contenait des niveaux de parkings en étages, permettant de prévoir des activités dans les étages. Elle ajoute que des locaux devaient être réservés pour des activités liées à l'économie sociale et solidaire et demande si cela a été maintenu ou non. Elle pose également la question de la cohabitation de ce chantier avec celui du bassin de rétention. Enfin, elle évoque les locaux occupés par la Croix-Rouge et pose la question de la temporalité. Elle rappelle les délais pris par le projet de l'EHPAD, alors que l'association Le Germinal a dû libérer très en amont les terrains qu'elle occupait.

Madame la Maire répond que la Croix-Rouge a été reçue par les élu.es, à qui elle a présenté son nouveau projet de développement, qui s'implantera sur deux lieux différents. Il y a ainsi des négociations en cours au sujet de l'implantation dans un local municipal au 43 rue Émile Zola, qui pourrait accueillir une boutique Croix-Rouge. Par ailleurs, ils recherchent un second local pour une autre activité.

Monsieur Guillotin précise, concernant le parking, qu'ICADE a présenté des garanties sur la faisabilité et sa capacité technique à pouvoir le réaliser. Concernant l'économie sociale et solidaire, il indique qu'il est inscrit dans le cahier des charges. De même, la question du maintien de la Croix-Rouge est importante, et doit être validée par celle-ci au niveau national.

Monsieur Oberhauser ajoute, concernant le bassin de rétention, que le Département a finalisé sa consultation pour les marchés de travaux. Les travaux doivent quant à eux démarrer en avril 2026. Par ailleurs, compte-tenu de la concomitance de trois chantiers (bassin de rétention, groupe scolaire, Moulin de Berny) est envisagée une mission dite de « super OPC » (ordonnancement, pilotage et coordination) pour traiter les questions de coordination de chantiers, de circulations en phase de chantier et de sécurité.

Monsieur Souillac précise que la Ville accompagne la Croix-Rouge dans son projet et que des mises en relation sont effectuées, notamment avec l'Établissement public territorial et la Métropole du Grand Paris, en vue de déterminer si des soutiens financiers sont possibles pour ce projet. En matière d'économie sociale et solidaire, il ajoute qu'il y a des éléments de satisfactions. Ainsi, Fresnes service a été primé par la Métropole du Grand Paris lors des Trophées de l'économie circulaire. De même, il évoque le Mois de l'économie circulaire, autour de la thématique des solidarités.

Monsieur Um indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération, qui porte sur la seule vente du terrain, et non sur le projet. Ainsi, il n'y aura pas de constructions avant les prochaines élections municipales.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoeïdec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), – **4 voix contre**, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier – **et 2 abstentions**, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon :

- Approuvé la cession du terrain d'une superficie totale de 4 958 m² sis 38-52 avenue Paul Vaillant Couturier tel qu'il figure sous la dénomination « Terrain B » sur le plan de division primaire ci-annexé et dont la consistance est la suivante :

- Parcalle V 73 en totalité : 1 057 m² ;
- Parcalle V 146 en totalité : 274 m² ;
- Lot à détacher de la parcalle V 147 : 3 627 m² ;

La vente est consentie au bénéfice de la société ICADE PROMOTION au nom de sa société SNC IP1R, pour un prix de vente de 4 570 000 € HT.

- Dit que les dépendances du domaine public communal constituant le lot à détacher de la parcelle V 147, pour une superficie de 3 627 m² seront désaffectées. La désaffectation effective devra intervenir au plus tard le 30 décembre 2026, délai permettant le déplacement du marché alimentaire, et délai de réalisation de la promesse unilatérale de vente.
- Dit que les dépendances du domaine public situées dans l'emprise à céder feront l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement avant la signature de l'acte de vente.
- Autorisé Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer l'ensemble des actes permettant la formalisation de cette vente, notamment la promesse unilatérale de vente et ses éventuels avenants, et l'acte de cession et tout acte y afférent.
- Dit que la vente est consentie sous réserve du respect des clauses suspensives suivantes :
 - Les dépendances du domaine public devront être déclassées ;
 - Les biens cédés seront libres de toute occupation à la date de l'acte de vente, à l'exception du magasin Intermarché ;
 - Le permis de construire, valant permis de démolir projet déposé par ICADE promotion devra être purgé de tout recours et ne pas avoir fait l'objet d'un déféré préfectoral ;
 - Les parties seront amenées à se rencontrer en cas d'incidences sur le projet des études géotechniques et de pollution des sols, de l'état d'amiante dans le bâti ainsi qu'en cas de prescription d'un diagnostic archéologique ;
 - ICADE promotion devra obtenir un agrément, délivré par le Préfet d'Île-de-France, pour la construction des bureaux et obtenir l'accord de la commission départementale d'aménagement commercial pour la surface alimentaire ;
 - ICADE promotion devra obtenir la garantie financière d'achèvement des travaux ;
 - ICADE promotion devra finaliser les contrats de réservation pour les logements locatifs intermédiaires, la résidence senior, le magasin Intermarché, les surfaces de bureaux.

Madame Sadane, Monsieur Carlier et Monsieur Aubry sortent de la salle.

11- Mise à l'enquête publique préalable au déclassement de la voie d'accès à la halle du marché Sud

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par **24 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – **1 voix contre**, M. Richard Domps, – **et 2 abstentions**, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, autorisé Madame la Maire à engager l'enquête publique préalable au déclassement des emprises publiques situées 38-52 avenue Paul Vaillant Couturier conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

Retour de Madame Sadane et de Monsieur Carlier.

12- Avis sur l'avenant n° 5 au traité de concession de la Zone d'aménagement concerté de la Cerisaie Sud

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir

(représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – **et 4 abstentions**, M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier, donné un avis favorable à l'approbation de l'avenant n°5 à la convention de concession d'aménagement de la ZAC Cerisaie Sud conclue entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et le groupement momentané d'entreprises constitué de Valophis Habitat et de la SEMAF.

Retour de Monsieur Aubry.

13- Approbation de la convention de gestion et d'entretien de la Passerelle de la Bièvre

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Gallon demande pour les deux conventions présentées, quels sont les coûts d'entretien correspondants.

Monsieur OBERHAUSER répond que les coûts de rénovation de la passerelle s'élèvent à 250 000 € et que les coûts d'entretien concernant la tranchée couverte sont de l'ordre de 25 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé d'approuver la convention de mise à disposition et de gestion signée le 29 janvier 2001 et approuvé la convention de gestion et d'entretien de la Passerelle de la Bièvre et tout acte y afférent, y compris les avenants éventuels.

14- Approbation de la convention de mise à disposition et de gestion de la tranchée couverte de l'autoroute A86

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Gallon demande quels sont les coûts d'entretien correspondants.

Monsieur Oberhauser répond que l'entretien est actuellement déjà assuré par la Ville et qu'il est de l'ordre de 25 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention de mise à disposition et de gestion de la tranchée couverte de l'autoroute A86 et tout acte y afférent, y compris les avenants éventuels.

15- Approbation de la convention de partenariat avec la Ville de Paris pour le déploiement du prix des Mordus du manga

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention de partenariat avec la Ville de Paris pour le déploiement du prix des Mordus du manga sur la saison 2025/2026, et tout acte à intervenir, y compris les éventuels avenants.

Madame Perthuis sort de la salle.

16- Approbation de la convention avec l'Agence régionale de santé relative à la gestion et la réalisation des vaccinations gratuites

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé portant sur la gestion et la réalisation des vaccinations gratuites relevant de l'habilitation pour l'année 2025.

Monsieur Lamart quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Souillac.

Monsieur Gallon sort de la salle.
Retour de Madame Pethuis

17-Approbation des tarifs des droits de place des marchés Nord et Sud à compter du 1^{er} janvier 2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Monsieur Domps indique avoir découvert ce projet lors des commissions et regrette de ne pas en avoir été informé préalablement.

Madame la Maire répond que ce projet a été débattu en commission, en application du règlement intérieur, qui a été voté par le Conseil municipal. Ce point a également présenté en conférence des présidents.

Monsieur Domps répond qu'il n'a pas voté ce règlement intérieur, qui lui a été également présenté sans information préalable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, Par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um – et **4 abstentions**, M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier, approuvé les tarifs des droits de place à partir du 1^{er} janvier 2026 définis comme suit pour chacun des deux marchés :

- Tarifs abonnés : 2.50 euros / ml / séance
- Tarifs non-abonnés : 2.80 euros / ml / séance
- Droit de décharge : 1.50 euros / séance
- Taxe déchets : 2 euros / séance

Pour les abonnés, les tarifs sont appliqués, comme actuellement, de manière forfaitaire, en fonction du nombre de séances par mois propre à chaque marché, et facturés mensuellement.

Pour les non-abonnés, les tarifs sont appliqués en fonction de la présence effective et facturés mensuellement.

18-Cession d'un véhicule

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé la cession du véhicule RENAULT MASTER BENNE immatriculé BX-705-RA selon les conditions suivantes :

Marque et genre	N° d'inventaire	Valeur nette comptable	Acquéreur	Prix de vente TTC	Prix de vente net vendeur
Renault Master Benne Immatriculé BX-705-RA	90003168140011	0 €	Monsieur Antoine LIMINANA SIREN : 400 377 453 9 Traverse de la Pinède Vallon de Rougière 13240 SEPTEMES-LE VALLONS	7 248 €	5 825,28 €

*Retour de Monsieur Gallon
Madame Dutronc sort de la salle.*

19- Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre - Rapport d'activité 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, pris acte de la communication du rapport d'activité de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'année 2024

20- Société publique locale Grand-Orly Seine Bièvre - Rapport des mandataires pour l'exercice 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier rappelle que son groupe s'était abstenu sur la création de la société publique locale, en raison de la rédaction de ses statuts qui contiennent une clause de sauvegarde financière entre les communes dès lors qu'une opération d'aménagement confiée à cette SPL serait fortement déficitaire. Il note par ailleurs que Fresnes n'a pas encore utilisé cet outil et que le chiffre d'affaires est très faible.

Madame la Maire répond qu'effectivement en 2024 la Ville n'avait pas encore fait appel à la SPL mais qu'elle l'a fait depuis, pour travailler sur le centre-ville.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, par **28 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – et 4 abstentions, M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier, approuvé le rapport annuel des mandataires de la société publique locale Grand Orly Seine Bièvre pour l'exercice 2024.

*Retour de Madame Dutronc.
Madame Ethève sort de la salle.*

21- Société d'aménagement et de développement des villes du département du Val-de-Marne - Rapport annuel pour l'exercice 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier indique que, comme pour les années précédentes, ce rapport d'activité pose la question de l'utilité pour la Ville de sa participation à la SADEV car aucune opération d'aménagement ne concerne son territoire.

Madame la Maire répond que la Ville n'a pas sollicité la SADEV, hormis par l'intermédiaire de la SPL, mais indique qu'il peut en avoir besoin dans le futur. Elle rappelle que la SADEV a été utile lors de la reconstruction de la cité scolaire Saint-Exupéry et de l'école Barbara.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, Par **28 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – et 3 abstentions, M. Richard Domps, M. Antoine Madelin,

M. Christophe Carlier, approuvé le rapport annuel de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne pour l'exercice 2024.

22-Instauration d'une indemnité de maniement de fonds versée aux régisseurs et mandataires suppléant.es

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé d'instituer une indemnité de maniement de fonds aux régisseurs et aux mandataires suppléants à compter du 1^{er} novembre 2025.

Cette indemnité est fixée selon les modalités suivantes :

Montant maximum de l'avance ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum pour un régisseur d'avances et de recettes	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle *
De 0 € à 1 220 €	De 0 € à 2 440 €	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	120 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	140 €
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	200 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	320 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	410 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	550 €
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	640 €
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	690 €
De 300 001 € à 760 000 €	De 300 001 € à 760 000 €	820 €
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	46 € par tranche de 1 500 000

Un même régisseur, chargé de plusieurs régies peut percevoir plusieurs indemnités de responsabilité.

Seuls les régisseurs titulaires et suppléants peuvent percevoir l'indemnité de responsabilité dès lors qu'ils sont régulièrement chargés des fonctions de régisseur d'avances ou de recettes ou des fonctions cumulées.

Les régisseurs suppléants peuvent percevoir l'indemnité de maniement de fonds dès lors que ces derniers assurent effectivement le remplacement du régisseur titulaire dans la limite maximum de deux mois consécutifs.

Les bénéficiaires de cette indemnité sont les agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction exerçant les missions permettant le versement de cette prime.

L'indemnité fixée par la présente délibération fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Retour de Madame Ethève.

23- Personnel communal - Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents de catégories A, B et C à temps complet

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Madame Dutronc exprime les inquiétudes de son groupe sur la gestion du personnel et le fonctionnement des instances de concertation, puisque le personnel communal est en souffrance. Elle indique que les syndicats lui signalent ne pas sentir toujours écoutés et n'arrivent pas toujours à aider au bon fonctionnement des services et aider les employés à avoir une fluidité de dialogue. Ainsi, certains services souffrent d'un manque de personnel, notamment le service jeunesse. Or, il est important que ces services soient au complet afin d'offrir l'intégralité des services à la population, compte-tenu notamment de la fusion entre le service Enfance et le service Jeunesse. Elle rappelle le projet de 2020, qui prévoyait le développement d'une antenne du service jeunesse au sud de la Ville afin d'offrir un service de présence sur l'ensemble du territoire.

Madame la Maire répond que la Ville a lancé en 2024 un baromètre Qualité de vie et de santé au travail qui a montré que l'ambiance générale et le sentiment général des agents est plutôt positif et que la grande majorité des agents sont dans une bonne situation personnelle et professionnelle, ce qui n'empêche pas l'existence de situations d'agents en difficultés.

Par ailleurs, elle ajoute qu'il y a des rencontres avec les organisations syndicales, qui permettent d'aborder des questions concernant des agents de manière individuelle ou plus générales, comme le régime indemnitaire. Elle indique s'être rendue avec les organisations syndicales à la restauration scolaire de l'école Les Marguerites et rappelle que, accompagnée d'autres élus, elle se rend fréquemment à la rencontre des agents sur leur temps de travail. Ainsi un dialogue est instauré avec les agents. Elle conteste l'idée qu'il existerait une situation de souffrance générale au travail au sein des services.

Madame Sadane revient sur la fusion du service Enfance et du service Jeunesse afin de porter l'élaboration du Projet éducatif territorial (PEDT). Elle prend l'exemple de la passerelle entre les CM2 et les collégiens pour poursuivre l'activité du conseil municipal des enfants. Elle ajoute être surprise d'entendre ces généralités et rappelle que les trois fonctions publiques rencontrent aujourd'hui des difficultés de recrutement dans certains domaines d'activités. Concernant le service Jeunesse, elle souhaite savoir quels sont les emplois qui manquent.

Madame Dutronc répond qu'il a été cité quatre animateurs alors qu'il n'y en a que deux et qu'il y a deux informatrices au Point information jeunesse. Elle évoque également un changement de statut d'un animateur devenu directeur de l'accueil de loisirs. Elle conteste avoir fait des généralités et avoir, au contraire, salué le travail ainsi que cette fusion qui facilitera la mise en œuvre des projets. Mais elle relève la nécessité de porter des projets Jeunesse et de disposer de suffisamment de personnels pour assurer des missions hors les murs. Elle ajoute que la Ville doit accompagner ses personnels car les difficultés sont réelles du fait des contraintes budgétaires.

Madame Sadane se demande quels sont les postes vacants au service Jeunesse.

Madame Dutronc répond qu'il n'y en a pas, et qu'il était envisagé de recruter plus d'animateurs.

Madame Sadane ajoute qu'un poste d'éducateur est actuellement en cours de recrutement. Elle regrette le caractère caricatural de l'opposition et le caractère erroné des informations relayées.

Monsieur Madelin souhaite que la majorité municipale ne donne pas de leçon de morale. Il rappelle que l'opposition n'a pas le même accès à l'information que la majorité et n'a donc pas la possibilité de savoir précisément quels postes manquent et lesquels sont pourvus. En revanche, elle a un ressenti de terrain qui lui est remonté par des acteurs, dont certains peuvent avoir un prisme déformant. Il revient sur des informations données lors des derniers conseils municipaux concernant des chiffres faux sur les crèches départementales. Ainsi, lorsque l'on ne dispose pas des chiffres de l'institution, on a parfois de mauvaises informations. Il rappelle enfin que les élus d'opposition sont présents au Conseil municipal alors qu'ils ne bénéficient que d'une indemnité de 19 € par mois.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la création à compter du 1^{er} novembre 2025 de :

- Un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions de responsable de groupe au sein du département des services techniques, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Neufs emplois permanents de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein du département des services techniques, qui pourraient être pourvus par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Deux emplois permanents de catégorie C pour assurer les fonctions d'ATSEM au sein du département des services à la population, qui pourraient être pourvus par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent de service au sein du département des services à la population, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Trois emplois permanents de catégorie C pour assurer les fonctions d'aide-auxiliaire au sein du département des services à la population, qui pourraient être pourvus par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'animateur périscolaire au sein du département des services à la population, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Deux emplois de catégorie B pour assurer les fonctions d'éducateur sportif au sein du département des services à la population, qui pourraient être pourvus par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Un emploi permanent de catégorie B pour assurer les fonctions de coordinateur enfance au sein du département des services à la population qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Un emploi permanent de catégorie A pour assurer les fonctions de responsable communication au sein du département des services à la population, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- Un emploi permanent de catégorie A pour assurer les fonctions de juriste au sein du département des ressources qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur.

24-Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour la passation d'un marché de prestations de surveillance et de gardiennage

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Centre Communal d'Action Sociale pour la conclusion d'un marché de prestations de surveillance et de gardiennage.

25-Avis sur l'adhésion de la Commune de Longpont-sur-Orge au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

26- Vœu relatif à la suppression des subventions de la Région Île-de-France aux Maisons départementales des personnes handicapées

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Monsieur Madelin indique que le fonds départemental de compensation du handicap, qui finance la MDPH du Val-de-Marne, dispose d'1 million d'euros de réserve. Ainsi l'absence des 150 000 € qu'aurait pu verser la Région n'aura pas d'impact sur l'usager à court et à moyen terme.

En effet, compte-tenu du remboursement des fauteuils roulants, il faudrait attendre 7 ans avant que l'absence de financement régional ait un tel impact. Aussi, pour l'heure il n'y a pas de réel besoin de financement.

Monsieur Guillotin se réjouit de l'existence de cette réserve sur le fonds départemental, ce qui prouve qu'il n'y aura pas de suppression ou de délais complémentaires à l'instruction ou à l'attribution de moyens financiers aux personnes éligibles à ce type de financements. Par ailleurs, il indique que ce vœu porte sur l'ensemble des MDPH du Val-de-Marne et pourrait également venir en solidarité avec les autres départements de la région, qui ne se trouvent pas nécessairement toutes dans la même situation financière.

Monsieur Domps regrette que le vœu ait été préparé sur la base d'informations incomplètes. Par ailleurs, il indique qu'il ne prendra pas part au vote pour ce vœu.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, Par **28 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros (représentée), M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèuvre, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – et **4 abstentions**, M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier :

- Demandé à la Région Île-de-France de rétablir dès 2025 sa subvention aux fonds de compensation des MDPH et d'en assurer la pérennisation, à un niveau compatible avec les besoins identifiés - à titre indicatif 2 053 338 € en 2024, soit environ 2 M€ d'effort global régional - afin d'éviter une rupture de financement et une dégradation des délais et de l'accès aux aides essentielles ;

- Réaffirmé son soutien aux MDPH, à leurs missions et aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, et appelle à des arbitrages budgétaires régionaux conformes au cadre légal applicable, à la hiérarchie des compétences et aux priorités sociales, en cohérence avec les engagements publics affichés.

27- Vœu relatif à la mise en place d'un congé menstruel dans le code du travail et dans le statut de la fonction publique

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Monsieur Oberhauser fait la déclaration suivante :

« Madame la Maire, chère Marie,
Madame la Maire adjointe, chère Estelle,
Chér.es collègues,

Imaginez un instant, chaque mois la moitié de l'humanité vit un phénomène naturel mais encore entouré de silence, de gêne, parfois de honte. Imaginez devoir travailler, enseigner, soigner et servir le public tout en endurant des douleurs qui pour certaines dépassent ce qu'un être humain devrait supporter. Et pourtant, aucune reconnaissance réelle, Estelle vient de nous le redémontrer, aucune protection adaptée, c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Depuis la création de la sécurité sociale en 1945, la santé des femmes a été pensée presque exclusivement autour de la maternité. Les autres réalités, les règles, les douleurs menstruelles, l'endométriose ont été invisibilisées. Et ce tabou a laissé des traces très profondes. En France, le diagnostic de l'endométriose prend en moyenne plus de 7 ans. Sept années de douleurs, de fatigue, d'incompréhension. Sept années où des milliers de femmes se battent seules contre un corps en souffrance et un système médical mal formé à les écouter.

Et il est temps de briser le silence. Soutenir ce vœu, c'est reconnaître que la dignité et la santé des femmes ne doivent plus dépendre des tabous et des non-dits, c'est affirmer que Fresnes choisit d'être du côté du progrès, de la justice et de l'égalité réelle entre toutes et tous. »

Monsieur Madelin souhaite avoir la confirmation que ce vœu porte aussi bien sur le secteur privé que sur le secteur public. Il demande si ce vœu ouvre la voie à une mise en place d'un tel dispositif à Fresnes, comme cela a pu être le cas à Strasbourg.

Madame la Maire répond que la question est la légalité d'une telle mise en place. C'est pourquoi l'objet du vœu est d'interpeller l'État car cela doit être inscrit dans la loi. Par ailleurs, il porte également sur le secteur privé.

Monsieur Domps demande si l'endométriose est reconnue comme une maladie longue durée.

Madame Leyssenne répond qu'il est, en règle générale, très compliqué de faire reconnaître une maladie en maladie longue durée. C'est aussi pour cela que le vœu porte sur la mise en place d'un plan national de recherche sur les maladies gynécologiques. Par ailleurs, elle évoque la problématique liée au temps de travail, soit les 1 607 heures. Ainsi, une délibération instaurant une autorisation spéciale d'absence (ASA) sur ce motif est annulée par le Tribunal administratif car elle ne respecte le temps légal de travail.

Monsieur Um revient sur la présentation qui évoquait le modèle-type du travailleur comme étant une personne jeune. Aussi il demande si les jeunes femmes sont concernées par ces problématiques.

Madame Leyssenne répond qu'elle parlait du monde du travail qui a été pensé pour des corps linéaires, constants et disponibles, et donc est plus adapté à des corps jeunes, valides et masculins. Elle ajoute que les femmes, quel que soit leur âge, sont concernées par l'endométriose.

Madame Leclerc-Bruant indique qu'il y a un an, la Ville de Strasbourg a décidé de mettre en place une expérimentation pour permettre aux agent.es souffrant de douleurs menstruelles, d'endométriose et de symptômes de la ménopause de disposer de 13 jours annuels d'absence, décision annulée par le Tribunal administratif de Strasbourg en juin 2025, faute de cadre légal. Elle ajoute que son groupe aurait apprécié être associé à la rédaction du vœu.

Madame Éthève précise que l'endométriose est une maladie ALD hors liste 31 et qu'il existe une prise en charge, ce qui aurait pu être précisé si l'ensemble des élus avaient été associés à sa rédaction.

Monsieur Madelin propose que les symptômes liés à la ménopause soient associés au vœu.

Madame la Maire confirme que cette mention est ajoutée au vœu.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, émis le vœu :

- Que l'État inscrive dans le Code du travail et dans le statut de la fonction publique un droit universel au congé gynécologique de santé, sans jour de carence, garanti et sécurisé, jusqu'à quinze jours par an sur présentation d'un certificat médical.
- Que ce dispositif soit accompagné d'un plan national de recherche sur les maladies gynécologiques encore trop invisibilisées, en particulier l'endométriose, ainsi que sur la santé des femmes au travail, notamment la péri-ménopause et la ménopause.
- Que l'État engage une campagne nationale de sensibilisation pour lever le tabou, déconstruire les préjugés sexistes et mieux prendre en compte la santé des femmes au travail ;
- Que les collectivités puissent rapidement mettre en œuvre ces dispositifs et que la Ville de Fresnes s'inscrive dans un mouvement de collectivités pionnières, du côté du progrès, de l'égalité et de la dignité.

28-Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2025-132	02/06/2025	Contrats de mise à disposition d'œuvres originales pour une exposition au sein du service municipal de l'Espace d'art Chaillioux intitulée « Vas-y raconte »,	Léonard Alixant, Nadine Chirol, Eric Demelis, Pierre Lamalattie, Gaspard	200 € par artiste à l'exception de Nadine Chirol 319 € TTC

		du 14 juin au 26 juillet 2025.	Pitiot, Wabe	Eric Demelis 344 € TCC Pierre Lamalattie 32 € TTC
2025-133	02/06/2025	Location du théâtre de la Grange Dîmière le 28 juin 2025 de 9h à 23h pour un spectacle amateur.	Groupe théâtral Enjoy Today	Recettes : 1 074,40 €
2025-134	02/06/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 21 juin 2025 de 13h à 23h pour un gala de danse.	Association Isannabelle Danse	Recettes (frais techniques) : 345,60 € TTC
2025-135	04/06/2025	Avenant modificatif n° 1 au contrat signé le 26/02/2025 pour l'exposition « Saison du dessin » concernant le remboursement des déplacements de l'artiste.	Mme HERVEET Gabrielle	357 € initialement prévu – 108 € (trajet aller-retour en train) = 249 € TTC
2025-136	05/06/2025	Acceptation de l'indemnisation proposée par l'assureur dans le dossier de sinistre d'assurance dommages ouvrages n°13210589773 Concernant le groupe scolaire Monod-Coquelicots (infiltrations verrière).	AXA France IARD	Recettes : 15 648 € TTC
2025-137	10/06/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 18 juin 2025 de 9h à 12h et de 18h à 21h30 pour une comédie musicale.	Association Urban Talent	Recettes (frais techniques) : 280,70 € TTC
2025-138	10/06/2025	Mise à disposition du Parc des Sports, un prêt de matériel et une prestation régie son et lumière le 22 juin 2025 de 10h à 18h pour l'organisation de son spectacle.	Association Urban Talent	x
2025-139	12/06/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur une venelle (parcelle F, n° 229) sise voie de Fresnes à Chevilly.	x	x
2025-140	12/06/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 5032) et un garage (lot 5040) sis 12, avenue de la Paix.	x	x
2025-141	18/06/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue des Anémones.	x	x
2025-142	19/06/2025	Approbation du contrat de cession pour 2 représentations du spectacle "Elles ont marché sous la lune" le jeudi 16 juin 2025 à 10h et 14h30, à la Grange dimière.	Association La Balbutie	3 431,40 € net
2025-143	20/06/2025	Contrat de services SaaS à passer pour l'hébergement du parapheur électronique iXbus pour une durée d'un an (jusqu'au 30/06/2026, reconductible trois ans).	Société SRCI	11 178 € TTC
2025-144	24/06/2025	Convention d'occupation et de mise à disposition de la cour de la Ferme de Cottinville les mercredi 9 et jeudi 10 juillet 2025 pour diverses activités (Promenades sonores, Ateliers de création de cartes postales, Blind-test gustatif de plantes sauvages).	Compagnie KMK	x
2025-145	24/06/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 19, rue du Docteur Emile Roux.	x	x
2025-146	24/06/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 5) sis 7, rue Brulard.	x	x

2025-147	24/06/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 77), un emplacement de voiture (lot 153) et une cave (lot 77) sis 47, avenue de la Liberté.	x	x
2025-148	25/06/2025	Avenant au contrat pour l'abonnement annuel "Pack Liberté Services Hébergés" pour la migration en SaaS de Concerto Opus (du 1 ^{er} mars 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2025).	Société ARPERGE	4 608 € TTC
2025-149	25/06/2025	Avenant au contrat C2111214 pour la maintenance du module de pointage (du 1 ^{er} mai 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2025).	Société ARPEGE	300 € TTC
2025-150	25/06/2025	Régie d'avance pour le paiement des dépenses occasionnées lors des sorties et activités de loisirs (RA 100). Acte modificatif portant augmentation temporaire du montant maximum de l'avance.	Régie service Jeunesse	Avance au régisseur : 200 € Juillet-Août, maximum : 1 500 €
2025-151	25/06/2025	Approbation de la convention de dépendances du domaine public (devant la piscine Mélinée Manouchian) pour l'organisation d'une après-midi jeux de société, le dimanche 6 juillet 2025 de 14h à 19h.	Association MJC	x
2025-152	04/07/2025	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public pour des locaux situés 28, rue Maurice Ténine (durée : 5 ans).	Mission locale Bièvre Val-de-Marne	x
2025-153	08/07/2025	Approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "2 789" le samedi 22 novembre 2025, à la Grange dimière.	Compagnie AINSI VA LE VENT	1 278,24 € TTC
2025-154	10/07/2025	Convention de prêt d'une exposition « Les découvreuses Anonymes » à la Mairie de Fresnes du 02 au 09 octobre 2025.	Centre Hubertine Auclert	x
2025-155	04/07/2025	Convention d'occupation de la salle polyvalente du Centre Henri Thellier pour organiser des activités pour les jeunes enfants (pour l'année scolaire 2025/2026).	Association « Assistantes maternelles d'aujourd'hui et de demain »	x
2025-156	04/07/2025	Convention d'occupation de la salle polyvalente du Centre d'Art pour un stage de cours d'assouplissement destiné aux jeunes et aux personnes âgées (juillet et août 2025).	Association « 83e rue »	x
2025-157	18/07/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 19, rue de la Terrasse.	x	x
2025-158	18/07/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 46, rue du Professeur Einstein.	x	x
2025-159	18/07/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking sis 9, rue du Docteur Charcot.	x	x
2025-160	21/07/2025	Convention d'occupation de dépendances du domaine public et prêt de matériel (dans la cour de l'école Théodore Monod et des abords immédiat) pour la fête de quartier de la Cerisaie le dimanche 27 juillet 2025 de 13h à 22h.	Association « 83e rue »	x
2025-161	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition du gymnase de la Paix pour des activités sportives du 1 ^{er} septembre 2025 au 5	Association AIKI-CLUB	x

		juillet 2026.		
2025-162	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Fatima Brin-Djehiche et Barbara pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association DENDROBATES	x
2025-163	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Fatima Brin-Djehiche et Barbara pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026 (cours de fitness).	Association FRESMINITY	x
2025-164	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara et la Paix pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association IGRA (internationale goju ryu association)	x
2025-165	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association SCIENCE ART et SPORT DE FRESNES	x
2025-166	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition du gymnase Barbara pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association AN HADERIEN	x
2025-167	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition du gymnase Coquelicots-Monod pour des activités sportives du 1 ^{er} septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association ISANNABELLE DANSE	x
2025-168	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix pour des activités de danse Tahitienne du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association NA MOO WAHINE	x
2025-169	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara et la Paix pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association PRIM'ADAL	x
2025-170	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition du gymnase Barbara pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association CHEN TAIJI	x
2025-171	31/07/2025	Convention pour la mise à disposition du gymnase Fatima Brin-Djehiche pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association LE CERCLE DES ARTS ASIATIQUES	x
2025-172	01/08/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 15, allée des Cépages / 67-69, boulevard Jean Jaurès.	x	x
2025-173	01/08/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 89, boulevard Pasteur.	x	x
2025-174	01/08/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 59, rue Yvon.	x	x
2025-175	01/08/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 69, boulevard Jean Jaurès.	x	x
2025-176	08/08/2025	Convention d'occupation du domaine public (la scène sous l'auvent du Parc des Sports) pour un cours de danse gratuit et ouvert à toutes et tous le 31 août 2025 de 11h à 12h.	Association HEEL 'EVENTS	x

2025-177	11/08/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Saint-Exupéry et Barbara pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association LUVNDANCE	x
2025-178	11/08/2025	Convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association NOS ESSENTIELS	x
2025-179	11/08/2025	Convention pour la mise à disposition du pas de tir du terrain de la Cerisaie pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association LES ARCHERS FRESNOIS	x
2025-180	11/08/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara et Fatima Brin pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association UN ENFANT DANS LA VILLE	x
2025-181	11/08/2025	Convention pour la mise à disposition de la salle de boxe du gymnase de la Paix pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association UTS (Urban Training System)	x
2025-182	12/08/2025	Convention pour la mise à disposition du gymnase Charcot pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association EIBAD	x
2025-183	12/08/2025	Convention pour la mise à disposition du gymnase Barbara pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association SALSONEANDO CON CUBA	x
2025-184	18/08/2025	Convention pour la mise en place de permanences juridiques et d'aide aux victimes à l'hôtel de ville et la Maison de la parentalité du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.	Association CIDFF94	7 635 € TTC
2025-185	18/08/2025	Convention pour la mise à disposition de la salle du dojo du gymnase de la Paix pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association Urban Talent	x
2025-186	18/08/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Fatima Brin-Djehiche et Saint-Exupéry pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association Time For Fit	x
2025-187	20/08/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'activités de stockages et de bureaux sis 12, rue de Chevilly.	x	x
2025-188	20/08/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara, Fatima Brin-Djehiche et Saint-Exupéry pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association TERANGA TAEKWONDO	x
2025-189	21/08/2025	Convention pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris	x
2025-190	21/08/2025	Convention pour la mise à disposition de terrains et gymnases pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association Amicale et Sportive de Fresnes	x
2025-191	22/08/2025	Convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara, Fatima Brin-Djehiche et Saint-Exupéry pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association Boxe Olympique	x

2025-192	25/08/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « Ironie de l'Histoire » Le samedi 15 novembre 2025, à la Grange dimière.	LA COMPAGNIE QUARTIER LIBRE	2 637,50 € TTC
2025-193	25/08/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « Awa Ly – Essence & Elements » le samedi 4 octobre 2025, à la Grange dimière.	ASSOCIATION DIONYSIAC TOUR	4 220,00 € TTC
2025-194	26/08/2025	Contrat de cession pour un concert (ambiance musicale) le samedi 27 septembre 2025, à la Grange dimière.	LIVE TONIGHT SAS	900,00 € TTC
2025-195	26/08/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 25, rue des Anémones.	x	x
2025-196	26/08/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 8, rue des Anémones.	x	x
2025-197	27/08/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 9, rue Yvon.	x	x
2025-198	27/08/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 26, rue Emile Zola.	x	x
2025-199	ANNULÉE			
2025-200	27/08/2025	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara et la Paix pour des activités sportives du 1er septembre 2025 au 05 juillet 2026.	Association M.Y.R.R (Maîtrise Yoga Respiration Relaxation)	x
2025-201	27/08/2025	Approbation de la convention pour convention d'occupation du domaine public (sous l'auvent du parc des sports) pour un rassemblement culturel et convivial le samedi 30 août 2025 de 15h à 20h.	Association BELESPWA	x
2025-202	01/09/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 53, rue Yvon.	x	x
2025-203	01/09/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « Le Neveu de Rameau» le dimanche 18 janvier 2026, à la Grange dimière.	Théâtre Le Ranelagh	5 275 € TTC
2025-204	01/09/2025	Avenant de résiliation amiable de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines".	Monsieur Xavier Jolibert	x
2025-205	02/09/2025	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales des artistes pour une exposition au sein du service municipal de l'Espace d'art Chaillioux intitulée « Recycle Art », du samedi 13 septembre 2025 au samedi 20 décembre 2025.	Laurence AELLION, Maëlle DE COUX, Laurent GONCORA, Pascale RACT et Angèle RIGUIDEL	200 € par artiste à l'exception de Maëlle DE COUX 295 € TTC Laurent GONCORA 400 € TTC Angèle RIGUIDEL 125 € TTC
2025-206	03/09/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 9, rue de la Terrasse.	x	x
2025-207	03/09/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 15, rue Léon Bernard.	x	x

2025-208	03/09/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de voiture sis 1A, rue Jean Moulin.	x	x
2025-209	03/09/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « Un Fil à la Patte» le vendredi 27 mars 2026, à la Grange dimière.	Compagnie Plateforme	5 515,54 € TTC
2025-210	03/09/2025	Bibliothèque municipale – Contrat de prestation pour une conférence intitulée « Rebonds » le 4 octobre 2025 à 17h.	Madame Nadine CHIROL	320 € TTC Recettes : Redevance occupation de 12 €
2025-211	04/09/2025	Contrat de pour 5 représentations du spectacle « Les Petits Touts» du jeudi 4 au samedi 6 décembre 2025, à la Grange dimière.	Compagnie Blabla Productions	5 567,70 € Net
2025-212	05/09/2025	Renouvellement du bail passé pour la mise à disposition de locaux sis 7, square du 19 mars 1962, à Fresnes (contrat de 6 ans à compter du 5 septembre 2025.	S.I.S.I.D. (Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers à Domicile des communes de Fresnes, L'Haÿ-Les-Roses, Chevilly et Rungis)	Recettes : Loyer trimestriel de 8 393,38 € HC (33 573,52 € l'année) Provision pour charges de 839,34 € (3 357,36 € l'année)
2025-213		ANNULÉE		
2025-214	09/09/2025	Bibliothèque municipale – Contrat de prestation pour une conférence intitulée « Rebonds » le samedi 4 octobre 2025 à 17h.	Monsieur Jean-Pierre LIMBORG	120 € brut Redevance occupation de 12 €
2025-215	10/09/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « CONSEQUENCIES» le samedi 27 septembre 2025, à la Grange dimière.	Compagnie CIA MOVEO	3 748,40 € Net
2025-216		ANNULÉE		
2025-217	16/09/2025	Demande de subvention au titre du fond de réhabilitation des bâtiments concernant l'isolation thermique par l'extérieur du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux.	SIPPEREC	Subvention demandée de 125 183,27 €
2025-218	16/09/2025	Bibliothèque municipale – Contrat de prestation pour une conférence intitulée « Agatha Christie : des romans à l'écran » le samedi 11 octobre 2025 à 17h.	Librairie LE ROI LIRE L'Oiseau livres	120 € TTC Recettes : Redevance occupation de 30 €
2025-219	19/09/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « LIVE ONE» les 13 et 14 décembre 2025, à la Grange dimière.	Association AMC ET LES TONTONS TOURNEURS	1 921,32 € TTC
2025-220	19/09/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « Slash in the air» les 13 et 14 décembre 2025, à la Grange dimière.	Association L'ARMADA PRODUCTIONS	1 582,50 € TTC
2025-221	22/09/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 9, allée du Grand Saule.	x	x
2025-222	22/09/2025	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 67, avenue de la Liberté.	x	x

29- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

MARCHÉS PUBLICS

N° et Titulaire	Intitulé	Durée	Montant
25017- Lot 1 CDER	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 1 Désamiantage - Curage - Démolition.	2 mois à partir de l'envoi du plan retrait de l'amiante.	Montant forfaitaire 84 560.40 € TTC
25017 – Lot 2 SONDEFOR	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 2 Fondation Micro pieux.	9 mois à partir de l'achèvement des travaux de démolition.	Montant forfaitaire 33 600.00 € TTC
25017 – Lot 3 BATI PRESTIGE CORPORATION	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 3 Gros-œuvre - Maçonnerie - Isolation - Doublages - Faux-plafond - Menuiseries intérieures bois - Carrelage - Peinture - Ravalement Micro pieux.	9 mois à partir de l'achèvement des travaux de démolition.	Montant forfaitaire 693 549.87 € TTC
25017 – Lot 4 BATI PRESTIGE CORPORATION	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 4 Charpente bois - Couverture métallique.	9 mois à partir de l'achèvement des travaux de démolition.	Montant forfaitaire 275 700.96 € TTC
25017 – Lot 5 SAS GAM PROTECTION	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 5 Bardage métallique menuiseries extérieures- Métallerie	9 mois à partir de l'achèvement des travaux de démolition.	Montant forfaitaire 352 554.47 € TTC
25017 – Lot 6 Ci ELEC	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 6 Electricité	9 mois après les travaux de démolition.	Montant forfaitaire 86 244.88 € TTC
25017 – Lot 7 BSMG LES TECHNIQUES DES FLUIDES	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 7 Chauffage ventilation plomberie	9 mois à partir de l'achèvement des travaux de démolition.	Montant forfaitaire 234.000 € TTC
25017 – Lot 8 SA ATV	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 8 VRD aménagements extérieurs	9 mois à partir de l'achèvement des travaux de démolition.	Montant forfaitaire 406 496.70 € TTC

25017 – Lot 9 ALGECO SAS	Réhabilitation surélévation équipement sportif avec club house et vestiaires stade Gaston Roussel Lot 9 Bungalows vestiaires provisoires	11 mois à partir de l'ordre de service.	Montant forfaitaire 93 300.42 € TTC
25024 – LES CHARPENTIERS DE PARIS	Travaux de réfection de la charpente de l'hôtel de ville	45 jours à partir de l'ordre de service.	Montant forfaitaire 62 206.38 € TTC
25026 – SAS ALGECO	Réhabilitation du groupe scolaire PASTEUR ROUX BLANCS BOULEAUX location et installation de l'école provisoire.	35 mois à partir de l'ordre de service.	Montant forfaitaire 1 026 437.47€ TTC
25015 NORBA ILE DE FRANCE	Remplacement des menuiseries extérieures (cuisine centrale, école Les Marguerites et Hôtel de Ville).	2 mois 15 jours calendaires (15 jours préparation et 2 mois travaux)	Montant forfaitaire 384 433.20 € TTC

ACTE MODIFICATIF

N° Marché - Titulaires	Intitulé	Objet de l'acte modificatif n°	Montant
20014 Acte modificatif n° 3 - Société AUBE SECURITE INCENDIE	Maintenance des extincteurs mobiles implantés dans les bâtiments communaux et remplacement d'extincteurs devenus non conformes.	Modifier la durée initiale du présent marché en la prolongeant de 4 mois. Augmentation du montant total de la partie corrective du marché.	Montant initial du prix forfaitaire : 48 000 € HT. Augmentation de 7.67% de la Maintenance corrective soit un montant de 3 682 € HT.
25014 Acte modificatif n° 1- Société AGENCE GRAND PUBLIC	Mission d'accompagnement et d'animation d'une consultation citoyenne participative visant à accompagner les jeunes de 10-30 ans dans leur insertion sociale professionnelle et éducative.	Prestation de captation de cette rencontre de restitution en vie de la réalisation d'un film. Augmentation du montant total du marché.	Augmentation du montant total du marché de 2 000 € HT soit une augmentation de 3.03 % du montant initial.
23039 R Acte modificatif n° 1 Société MANERGY (Co traitant n° 3)	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment d'équipement sportif avec club house et vestiaires.	Fusion-absorption de la société SERMET par la société MANERGY avec changement de dénomination sociale de la société SERMET.	Pas d'incidence financière.

N° Marché - Titulaires	Intitulé	Objet de l'acte modificatif n°	Montant
25015 Acte modificatif n° 1 NORBA ILE DE France	Remplacement des menuiseries extérieures de la cuisine centrale, de l'école Les Marguerites, et de l'Hôtel-de-ville. La fourniture d'énergie, la maintenance, les travaux de gros Entretien de renouvellement ainsi que les prestations sur commande pour l'ensemble du patrimoine thermique (P1, P2, P3, P5).	Ajout de prestations Augmentation du montant total du marché. Intégrer les sites suivants pour une fourniture d'énergie selon les périmètres P2 et P3 : Crèche Monique Postal ; Gymnase Fatima Brin ; Cuisine centrale ; Logement Capucine.	Augmentation du montant initial du marché de 4 988 € HT soit une augmentation 1.56%.
22039 – Acte modificatif n°1 – SOCIETE ENGIE	Entretien, renouvellement et prestations sur commandes pour l'ensemble du patrimoine thermique (P1, P2, P3, P4 et P5).	Ajout de la cuisine centrale et des logements de l'école Les Capucines.	Augmentation du montant du marché : 15 082 € HT, soit + 6,82%.
20014 Acte modificatif n° 2 – AUBE SECURITE INCENDIE	Vérification et la maintenance des extincteurs mobiles implantés dans les bâtiments communaux ainsi que le remplacement des extincteurs mobiles (et pièces détachées/composants) devenus non conformes.	Modification de la durée initiale du marché en prolongeant de 4 mois supplémentaires.	Pas d'incidence financière.

Marchés de moins de 40 000 Euros H.T.

FC	Date	Description du marché	Titulaire	Montant TTC
FC 2025/24	12/06/2025	Installation de matériel de sécurité incendie (balises et sirènes) sur divers sites.	MY KEEPER	6 054 €
FC 2025/25	23/06/2025	Acquisition d'une laveuse de trottoirs TENAX Maxwind Hydro.	TENAC	36 613,20 €
FC 2025/26	09/07/2025	Aménagement d'une tyrolienne dans parc André Villette.	PROLUDIC	20 211,30 €
FC 2025/27	10/07/2025	Acquisition d'un véhicule Renault Trafic.	RENAULT RETAIL GROUPE	24 721,77 €
FC 2025/28	10/07/2025	Acquisition d'un véhicule Renault Master L2 benne basculante.	RENAULT RETAIL GROUPE	25 000 €
FC 2025/29	17/07/2025	Plantation d'arbres fruitiers.	PROJARDINS	6 751,49 €

FC	Date	Description du marché	Titulaire	Montant TTC
FC 2025/30	17/07/2025	Outil de prospective financière.	FINANCE ACTIVE	28 600 €
FC 2025/31	18/07/2025	Assistance au recrutement d'un chef de la police municipale.	LIGHT CONSULTANTS	14 000 €
FC 2025/32	23/07/2025	Achat et installation de meubles bain-marie pour les groupes scolaires Pasteur et Frères Lumière.	HENCO	17 247 €
FC 2025/33	25/07/2025	Installation, remplissage et plantation de bacs (place Charcot).	PROJARDINS	13 455,13 €
FC 2025/34	30/07/2025	Remplacement de parois vitrées cassées par des panneaux composites (groupe scolaire Monod-Coquelicots).	GROSJEAN	8 052,64 €
FC 2025/35	01/08/2025	Acquisition de 2 bennes amovibles pour camion multi-benne.	GILLARD CONSTRUCTEUR	10 488 €
FC 2025/36	08/08/2025	Accompagnement projet sur la santé des femmes au travail (diagnostic + formation).	HALLY	9 450 €
FC 2025/37	12/08/2025	Animation et location d'une patinoire pour les fêtes de fin d'année.	BOAZ CONCEPT	12 582 €
FC 2025/38	12/08/2025	Animation et location de calèches pour les fêtes de l'été.	LANCEY EQUITATION	6 000 €
FC 2025/39	03/09/2025	Végétalisation des espaces publics rue Louis Bourgeois.	SOTRAVIA	46 022,40 €
FC 2025/40	03/09/2025	Végétalisation des espaces publics avenue de la Paix.	SOTRAVIA	59 984,40 €
FC 2025/41	09/09/2025	Travaux de peinture suite à la reprise d'étanchéité de la verrière du groupe scolaire Monod Coquelicots (dans le cadre d'un sinistre d'assurance dommages ouvrage).	BATIMS	9 024 €
FC 2025/42	09/09/2025	Reprise d'étanchéité de la verrière du groupe scolaire Monod Coquelicots (dans le cadre d'un sinistre d'assurance dommages ouvrage).	BATIMS	6 624 €
FC 2025/43	09/09/2025	Reprise d'affaissement sur dallage, enrobé et pavés au Centre Henri Thellier.	LNPP	13 501,20 €
FC 2025/44	12/09/2025	Mission d'étude d'impact afin de garantir la tenue structurelle des ouvrages pendant et après les travaux (Groupe scolaire Pasteur Roux, la Bièvre et le Ru de Rungis).	INFRANEKO	30 480 €
FC 2025/45	22/09/2025	Locations de décos de noël.	FESTILIGHT	19 298,40 €
FC 2025/46	22/09/2025	Relamping LED groupe scolaire Jean Monnet.	ERGELEC	9 378,73 €
FC 2025/47	24/09/2025	Relamping LED groupe scolaire Barbara.	ERGELEC	29 452,18 €
FC 2025/48	25/09/2025	Renouvellement de l'abonnement ADOBE.	SATELIS	16 519,32 €

FC	Date	Description du marché	Titulaire	Montant TTC
FC 2025/49	25/09/2025	Désamiantage-curage et démolition complémentaire à la réhabilitation / surélévation de l'équipement sportif, du club-house et des vestiaires du stade Gaston Roussel.	CDER DIE ENVIRONNEMENT	51 480 €

30- Questions diverses

Madame Leclerc-Bruant signale que les questions diverses débutent à 0h15. Elle ajoute avoir écrit son intervention en février 2025 mais qu'en raison de la fin tardive de tous les conseils municipaux, elle l'a repoussée. Néanmoins, au vu des débats de ce jour sur des projets qui ont été reportés, il lui a semblé important de parler du projet de l'ilôt Roper-Chailloux, qui a disparu, alors qu'il se situe en centre-ville et qu'il rejoint les engagements pris en 2020 de préserver le patrimoine ancien.

Elle rappelle la création d'un comité de pilotage constitué d'élu.es et des services, en 2021, qui a sélectionné en 2023 un groupement de maîtrise d'ouvrage pour réunir des compétences plurielles : juridiques en raison de l'existence d'un legs sur ce site, architecturales, urbanistiques, ainsi que sur la réhabilitation des bâtis anciens. Fin 2023, une présentation de plusieurs scénario a été faite au comité de pilotage, comportant une part plus ou moins grande de préservation de ce bâti ancien, notamment sur la rue Albert Roper. Elle ajoute que chaque scénario intégrait la préservation de ce legs. Pourtant, elle précise qu'à l'issue de ce comité de pilotage, les travaux entre élu.es ont été suspendus et que les ateliers qui devaient associer les Fresnois.es suite à ce premier travail de diagnostic n'ont pas été réalisés.

Elle ajoute que les demandes de son groupe ont été nombreuses, ainsi que les relances au sein de la majorité, pour que ce projet puisse être poursuivi, mais qu'il n'y a eu ni temps de travail ni débat en bureau municipal. Elle regrette que les associations qui étaient dans ces locaux, comme la Bibliothèque sonore ou les Anciens combattants aient été déménagés en urgence, alors que ce projet semble aujourd'hui suspendu. Elle souhaite par ailleurs réaffirmer que la mutation de cet îlot fait sens, d'une part pour respecter le legs, mais également pour la préservation de la perspective, depuis le centre-ville vers la Cerisaie, offerte par la maison Chailloux, qui constitue l'identité de l'ancien village, avec, notamment, l'escalier à double pente. Aussi elle demande quel est l'avenir de cet îlot, et exprime la crainte qu'à force de reporter ce projet les bâtiments se délabrent et ne puissent plus être réhabilités. Elle comprend que prolonger les études, notamment sur une prise de recul par rapport au legs, revient indirectement à acter la démolition de ce patrimoine.

Monsieur Madelin ajoute qu'il y a eu sur ce sujet une réunion publique de consultation en 2019, sans que le projet ait avancé de manière opérationnelle, ce qui lui paraît très décevant.

Monsieur Domps regrette de n'avoir aucune information sur ce projet. Il revient par ailleurs sur son intervention lors du dernier Conseil municipal, par laquelle il signalait que le *Panorama* indiquait qu'il fallait retirer les herbes de la pampa. Il indique que celles situées derrière la mairie n'ont toujours pas été retirées.

Monsieur Carlier souhaite connaître les incidences de la grève nationale sur le fonctionnement l'accueil scolaire et périscolaire dans les écoles communales, en particulier pour la restauration scolaire. Il souhaite également savoir s'il y a eu des revendications plus particulières pour ce secteur, en-dehors des revendications nationales.

Madame la Maire répond que la restauration scolaire n'a pas pu être assurée dans plusieurs écoles. Elle ajoute qu'il existe des difficultés dans certaines écoles, dues à un taux d'absentéisme qui peut être important, en raison des virus qui circulent, avec des difficultés pour assurer des remplacements de dernière minute. C'est aussi la raison pour laquelle elle s'est rendue lundi à l'école des Marguerites. Ainsi, certains accueils périscolaires ont été renforcés, en particulier pour la restauration scolaire, afin de soulager les ATSEM qui s'occupent des enfants sur le temps de midi en maternelle. Aussi, il y a eu des mouvements dans certaines écoles.

Concernant l'ilôt Roper-Chailloux, Madame la Maire répond que deux associations ont été effectivement relogées lors de l'ouverture de la maison des associations. Elle rappelle que les anciens locaux étaient une ancienne maison d'habitation avec des escaliers qui n'était pas pratique, et que les anciens combattants sont mieux installés dans leurs nouveaux locaux. Sur le projet, elle confirme qu'un travail a été effectué avec un bureau d'études d'urbanisme et un cabinet d'avocats, car le legs est complexe. Ainsi, il n'est pas possible de vendre les terrains et maisons qui en font partie.

Cela signifie que la Ville doit financer elle-même les travaux de réhabilitation, ce qui demande des fonds importants. Or, de tels travaux ne sont pas une priorité du mandat, au regard de la rénovation des écoles ou l'aménagement d'autres bâtiments, comme les vestiaires du stade Gaston Roussel. Dans ces conditions, le projet a été mis en suspens. Elle ajoute que certaines associations, comme 6 Mettre ou l'ASCLAF, continuent d'occuper les locaux. Elle ajoute qu'au-delà d'un certain délai, soit plusieurs années, la Ville aura plus de liberté pour élaborer un projet, et que les locaux sont globalement difficiles à réhabiliter en raison de leur conception.

Madame Leclerc-Bruant rappelle que trois scénarios avaient été proposés. Un premier où un maximum de bâti était conservé et réhabilité. Un autre où, au contraire, un maximum de bâti était démolri pour ne conserver que le bâtiment du legs. Et, enfin, un scénario intermédiaire. Elle indique qu'il était question de travailler sur un projet équilibré comportant une partie de démolition / reconstruction sur la rue Roper, avec un mail piéton reliant le centre-ville et la Cerisaie, et que le bénéfice issu de cette opération aurait pu être réinvestie dans la maison Chailloux, notamment en vue d'un projet de muséographie qui aurait pu être porté par l'association 6 Mettre. Elle ajoute avoir été empêchée d'organiser une visite du site avec cette association. Elle rappelle les risques de délabrement de ce bâtiment.

Madame la Maire répond qu'il n'a jamais été question de démolir la maison Chailloux et affirme qu'au contraire il faut la préserver. Elle rappelle qu'il n'est pas possible de financer la réhabilitation via une opération de construction car il n'est pas possible de vendre du fait du legs et que le coût de réhabilitation est de 2 M€. Elle ajoute que ces maisons ne seront ensuite pas habitables car elles ne correspondent plus aux aménagements actuels des logements, et ressemblent plus à des « maisons de poupées ». Elle évoque également des difficultés de communication avec le bureau d'études missionné, qui n'a pas pleinement compris ces contraintes liées au legs.

Monsieur Madelin comprend qu'il est renvoyé à la décennie 2030, et qu'il sera nécessaire de disposer de 2M€ pour ce projet, et exprime à ce titre son inquiétude. Il rappelle sa position, à savoir une conservation au maximum des façades de cet îlot.

Concernant les herbes de la pampa, Madame la Maire répond que cela a bien été noté par les services.

Madame Lefèvre estime que c'était une erreur de diffuser dans le *Panorama* l'information concernant les herbes de la pampa, et qu'il n'est pas chargé de relayer toutes les décisions ou recommandations. Elle indique qu'elle a toujours observé cette plante comme étant très circonscrite, qu'il n'existe pas d'endroit en ville où elle serait envahissante et, ainsi, elle regrette que cette information ait été donnée. Elle ajoute que plusieurs personnes les ont coupées dans leur jardin. Elle demande quelle sera l'action éventuelle à l'encontre de copropriétés qui ne les couperaient pas.

Madame la Maire répond que cette information provient de la Préfecture et elle précise que, en tant qu'agent de l'État, elle l'a communiqué à la population.

Madame Lefèvre répond que les informations de la Préfecture sont très nombreuses et que le *Panorama* ne serait pas suffisant pour toutes les mentionner. Dans ces conditions, elle demande pourquoi avoir choisi celle-ci en particulier.

Madame la Maire répond qu'il y a actuellement une information sur le chancre coloré du platane et que, dans Fresnes, certains platanes souffrent de cette maladie. Elle indique qu'un platane au Parc des Sports en est atteint. Elle ajoute que c'est une maladie contagieuse pour ces arbres, et qu'il est nécessaire d'agir dans ce sens-là.

La séance est levée le 17 octobre à 00 heure 45 minutes.

Fresnes, le 18 décembre 2025

Le secrétaire

La Maire,

Christophe CARLIER

Marie CHAVANON